

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 41-51

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__41_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1900.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1899. — Installation du nouveau Président. — Discours de M. Fernand Faure, président sortant (travaux de la Société pendant l'année 1899), et réponse de M. Levasseur, président élu pour l'année 1900. — Élection d'un membre associé et d'un membre titulaire. — Présentation des ouvrages : le Président, le Secrétaire général et M. Duval. — Observations de M. Turquan sur un article paru dans le numéro de janvier. — Communication de M. Arthur Fontaine sur les variations de la population française au cours du siècle.

La séance est ouverte à 9 heures et quart, sous la présidence de M. Fernand Faure.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1899 est adopté.

M. Fernand FAURE se lève et prononce l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

La mort ne nous a guère épargnés durant l'année qui vient de finir. Elle nous a enlevé quatre de nos collègues, M. Garsonnet, doyen de la Faculté de droit de Paris, M. Frédéric Noguès, M. Persin et enfin notre très cher et très dévoué Secrétaire général Yvernès.

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler, pour chacun d'eux, les titres particuliers qu'ils avaient à notre estime et les services dont la Société doit leur être reconnaissante. Il me suffit aujourd'hui d'exprimer, une dernière fois, la profonde sympathie qu'ils avaient su nous inspirer et les sincères regrets que nous causa leur perte.

Je ne sais trop, mes chers Collègues, en quels termes vous remercier du concours que vous avez prêté à votre Président de 1899.

Grâce à vous, grâce à votre amical dévouement, la présidence a été, pour lui, comme une sinécure paisible et charmante du haut de laquelle il a pu se borner à contempler l'œuvre laborieuse et savante des membres de la Société.

Ce que le Président sortant a de mieux à faire pour s'acquitter, au moins en partie, de sa dette de reconnaissance, c'est, je crois, de se conformer à la tradition si judicieusement établie par mon honorable prédécesseur et ami M. Coste, c'est d'énumérer les travaux accomplis au cours de l'année qui vient de finir.



Je diviserai ces travaux en deux catégories :

1° Les communications faites en séance ; — 2° les communications insérées dans le Journal de la Société.

Je suivrai, dans mon énumération des communications en séance, l'ordre chronologique.

Séance du 18 janvier 1899. — M. Juglar : Les tableaux officiels ou privés des faits que relève la Statistique portent-ils la trace des événements historiques, politiques et économiques ? — M. Flechey : Discussion de la Statistique agricole décennale de 1892, en réponse à une communication antérieure de M. Fournier de Flaix.

Séance du 15 février. — M. Neymarck : Émissions et remboursements, en 1898, des obligations de chemins de fer. — M. Des Essars : Les Banques au Japon.

Séance du 15 mars. — M. Rochetin : L'avenir économique de l'Espagne et du Portugal. Cette communication appelle d'importantes observations de MM. Mercet, Théry, Neymarck.

Séance du 19 avril. — D^r Ledé : De la capacité nourricière départementale, cantonale et communale. — M. Besson : La Statistique successorale en France de 1850 à 1897.

Séance du 17 mai. — Discussion de la communication de M. Besson : MM. Neymarck, Théry, Charles Laurent, de Colonjon, Coste, Besson.

Séance du 21 juin. — M. Arsène Dumont : Communication sur l'aptitude de la France à fournir des colons. — Suite de la discussion sur la Statistique successorale : MM. Juglar, Malzac, de Foville, March.

Séance du 19 juillet. — Suite et fin de la discussion sur la Statistique successorale : MM. Neymarck, de Colonjon. — M. Salefranque : Répartition par nature de biens, d'après l'enquête de 1898, des valeurs comprises dans les donations et les successions.

Séance du 18 octobre. — M. Ed. Duval : Classement des titres de la ville de Paris 1886. Discussion : MM. Neymarck, Fleury, des Essars, Théry, Cadoux, de Swarte, Duval. — M. Neymarck : Compte rendu de la session de l'Institut international de Statistique tenue à Christiania en septembre 1899.

Séance du 15 novembre. — M. Levasseur : Résultats comparés du travail à la main et du travail à la machine aux États-Unis. Discussion : MM. Coste, des Essars, Cadoux.

Séance du 20 décembre. — M. Limousin : La philosophie de la statistique des faillites. — M. Turquan : La fécondité de l'homme et de la femme, par âge, en France et à l'étranger. — Je ne citerai pas le nom de M. Turquan, sans mentionner que notre savant collègue a reçu tout récemment, de l'Académie des sciences, un rappel de prix Monthyon pour ses remarquables travaux de statistique.

Je passe maintenant aux travaux insérés dans le Journal de la Société :

M. G. Hamon. — Les Assurances sociales en Europe.

M. Turquan. — Comment rentre l'impôt dans une grande ville.

M. Raffalovich. — Les Fluctuations des prix sur les principaux marchés en Russie.

M. Fournier de Flaix. — Les Associations coopératives Allemandes à la fin du XIX^e siècle.

M. Rochetin. — Le Fonctionnement de l'assurance en Turquie.

M. Vauthier. — Du Mouvement de la natalité pendant une période récente de vingt ans.

M. Albanel. — Causes de la progression de la criminalité des enfants.

M. Levasseur. — Baisse du prix des transports aux États-Unis.

M. Meuriot. — La Carte électorale de l'Empire allemand et Note sur le dernier dénombrement de Saint-Petersbourg.

M. Bienaimé. — Le Coût de la vie à Paris à diverses époques.

M. Neymarck. — Le Canal de Suez, 1869-1899.

Si nombreux et si variés, si importants que soient les travaux dont je viens de donner la liste, ils ne sont pas les seuls par lesquels se manifeste l'activité féconde de notre Société. Il convient d'y ajouter les notes bibliographiques et les Chroniques.

Sous la forme modeste de la note bibliographique, quelques-uns de nos plus savants collègues nous ont donné non seulement un compte rendu très exact d'ouvrages intéressants, mais des vues personnelles et de très utiles observations. Ils nous ont prouvé de la sorte, qu'il y a là un genre de travail qui nous permet de rendre de sérieux services aux lecteurs de notre Journal.

Les Chroniques ont été faites : par M. Hertel pour les transports ; — par M. des Essars pour les finances, les métaux précieux, le change, le crédit ; — par M. Bellom pour les assurances et les questions ouvrières ; — par Émile Yvernès pour la justice. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'œuvre de notre regretté Secrétaire général sera, sur ce point, continuée par son fils, M. Maurice Yvernès, sous-chef de bureau au Ministère de la justice. C'est une bonne fortune pour nous que de voir le nom d'Yvernès rester attaché à nos Chroniques de statistique judiciaire.

Mes chers Collègues, il me reste à remplir la partie la plus agréable de ma tâche de Président sortant. Il me reste à saluer et à féliciter mon successeur avant de l'appeler au fauteuil que je vais quitter.

M. Levasseur est trop connu de vous tous, il jouit depuis trop longtemps de la respectueuse estime et de la sincère affection de tous les membres de la Société de statistique, pour que j'aie besoin de vous parler de lui longuement. Je ne dirai qu'un mot.

Déjà Président il y a vingt-cinq ans, M. Levasseur a rendu à la Société de statistique, avec une constance qui n'a jamais faibli, des services inappréciables. Il se prépare à lui en rendre encore de tout à fait exceptionnels en la présidant une seconde fois pendant l'année 1900. Nous avons tous pensé que nul ne pouvait, mieux que lui, grâce à l'autorité que lui donnent ses nombreux travaux de statistique et à la notoriété dont il jouit auprès des statisticiens du monde entier, représenter la Société soit dans sa participation à l'Exposition universelle de 1900, soit dans les réceptions qu'elle se propose d'organiser en l'honneur des statisticiens étrangers dont elle attend la visite.

J'adresse, Messieurs, au nom de tous, à M. Levasseur, l'expression de notre vive gratitude et de notre fidèle amitié. (*Applaudissements.*)

M. Fernand Faure cède alors le fauteuil à son successeur et reçoit, en venant prendre place au sein de l'assemblée, les félicitations empressées de ses confrères.

M. LEVASSEUR prend place au fauteuil de la présidence et remercie la Société de la confiance qu'elle lui a témoignée en lui demandant de présider cette année ses travaux.

La Société de statistique, ajoute-t-il, a bien travaillé, en 1899, et le mérite en revient tout d'abord à l'activité des membres ; M. Faure l'a dit ; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que le Président peut revendiquer une large part dans l'œuvre commune qu'il a si bien retracée. C'est que M. Fernand Faure apportait, avec l'autorité de son nom et de sa situation, l'esprit d'un économiste et d'un statisticien. Successivement professeur d'économie politique aux Facultés de droit de Douai et de Bordeaux, membre du Parlement et professeur de statistique à la Faculté de droit de Bordeaux, puis à celle de Paris, où l'avait appelé un ministre qui est membre de notre Société, M. Léon Bourgeois, M. Fernand Faure a fait entrer la statistique dans l'enseignement officiel des Facultés de droit : il en a été le premier professeur spécial et il n'a pas eu de successeur.

Le directeur général de l'enregistrement n'a pas oublié les études du professeur de statistique et il nous a ouvert une mine de renseignements précieux et inédits par la publication du *Bulletin de statistique et de législation comparée de l'Enregistrement*, qui fournit des documents si importants, si curieux, sur le mouvement et la répartition des richesses.

M. Levasseur avait hésité à accepter une seconde fois les fonctions de Président, mais la Société de statistique a pensé que l'Exposition devant attirer à Paris des savants de tous les pays, il lui était utile d'avoir à sa tête un collègue avec lequel

nos hôtes eussent déjà été en contact, et, malgré son âge et ses occupations, il a cru qu'il était de son devoir de ne pas se dérober à la tâche qui lui était demandée. (*Applaudissements.*)

La Société procède ensuite à l'élection de M. Rauchberg, directeur de l'Institut de sciences politiques à Prague (Autriche), et de M. Auguste Cellerier, directeur des agences du Crédit Lyonnais, 20, rue de Prony, présentés dans la dernière séance. M. Rauchberg est nommé *membre associé*, et M. Cellerier, *membre titulaire*.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les principaux ouvrages reçus par la Société depuis la séance du 20 décembre dernier. Il signale notamment : la *Revue économique* de Stockholm, par D. Davidson ; l'*Annuaire de la Société de géographie et de statistique de Francfort*, par le Dr F. Hoffer ; l'*Annuaire statistique de Prague* et le *Rapport sur l'administration communale* de la même ville par J. Erbert ; le *Bulletin de la Société de géographie de Finlande* (n^{os} 14 à 17) avec un *atlas* ; les *Allgemeine statist. Archiv*, 5^e année, du Dr G. von Mayr, notre éminent collègue.

Pour les documents officiels, de même que pour les revues et journaux périodiques, voir à la fin du présent numéro, p. 75.

M. le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Société sur l'Atlas statistique de la Finlande, qui renferme une série de cartogrammes d'intérêt très général, car ils s'appliquent aux études les plus diverses (population, agriculture, industrie, etc.). Il prie M. March de vouloir bien se charger d'en donner un compte rendu. Il ajoute que le numéro de la revue transmise par M. le Dr von Mayr renferme deux importants articles, l'un de M. Goldstein, l'autre de M. von Mayr lui-même, sur la grande *Statistique des professions et de l'industrie en Allemagne*, dont la publication vient d'être achevée. Ce document officiel constitue le dénombrement le plus considérable qui ait été fait sur l'industrie. Il a eu lieu le 14 juin 1895. Le dix-huitième et dernier volume de cette publication a paru en novembre 1899 (1).

M. LEVASSEUR présente enfin à la Société, au nom de M. Bateman, directeur au *Board of Trade*, le trente-sixième volume du *Statistical Abstract* des colonies anglaises. On sait l'intérêt que présente ce recueil.

M. DUVAL offre un ouvrage de M. Cadoux sur les *Finances de la ville de Paris*, de 1798 à 1900. Ce livre est divisé en trois parties : budgets, recettes, dépenses, et se termine par un exposé comparatif des budgets des grandes villes de France et de l'étranger. Les éléments de cette dernière partie ont été réunis au moyen d'un questionnaire.

M. le PRÉSIDENT demande que, vu l'importance de l'ouvrage, il soit l'objet d'une communication à une prochaine séance.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit une lettre de M. Turquan, dans laquelle ce dernier fait observer qu'il est dit, dans le *Rapport sur le mouvement de la population en 1898*, inséré dans le numéro de janvier du Journal de la Société, page 32, que les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur celles féminines. « C'est, conclut le rapport, le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes. » M. Turquan estime que cette dernière observation ne lui paraît pas absolument confirmée par les chiffres. Il est décidé que la note qu'il transmet à ce sujet figurera, suivant son désir, comme annexe au présent procès-verbal (2).

La parole est donnée à M. Arthur Fontaine pour sa communication sur les *Variations de la population française au cours du siècle*.

M. FONTAINE dit que, s'il y a toujours augmentation de la population française, l'accroissement de cette population, depuis le commencement du siècle jusqu'au dénombrement de 1896, se ralentit malgré l'afflux des étrangers, l'augmentation de l'âge moyen et la constance de la nuptialité. L'accroissement de la population, de 157 p. 1 000 de 1801 à 1826, paraît devoir être de 70 p. 1 000 de 1876 à 1901.

(1) Voir article « Bibliographie » du présent numéro, page 69.

(2) Voir page 46.

Le ralentissement se manifeste clairement dans les recensements quinquennaux, en ce qui concerne la répartition de la population par âge et le nombre d'individus par ménage, bien que cette dernière donnée soit faussée par la présence des domestiques.

M. Fernand FAURE demande comment peut augmenter le nombre des ménages d'une personne, puisque le nombre des mariages n'a pas diminué.

M. FONTAINE répond que l'industrie fait émigrer beaucoup de jeunes gens qui figuraient dans des ménages de 4, 5, 6 personnes et qui ont formé de nouveaux ménages composés d'un seul individu.

La richesse s'accroît, ainsi que l'indique l'accroissement du nombre d'étages des maisons rurales; les étages de plus en plus nombreux dans les villes prouvent l'intensité de l'émigration vers les centres urbains. On en trouve une nouvelle preuve dans l'augmentation du nombre des petites communes, la diminution de celui des communes moyennes et l'augmentation de la population urbaine.

Les communes moyennes qui se dépeuplent tombent au rang des petites communes. L'augmentation de celles-ci et la diminution de celles-là étaient des faits à prévoir, du moment où la population se porte vers les villes, dont les recensements montrent la population croissante; d'autre part, on constate un accroissement de mobilité dans la population. Le nombre des habitants étrangers d'origine au département où ils vivent va toujours grandissant.

M. Fontaine donne la composition par origine de la population de l'Algérie.

M. CARDOZO DE BÉTHENCOURT demande si les israélites tunisiens et marocains sont comptés comme étrangers ou israélites. M. Neymarck pense que la population dite israélite se compose exclusivement d'israélites algériens.

M. COSTE désirerait connaître la composition par nationalité de la population étrangère.

Ces deux questions seront reprises dans une prochaine séance.

M. LEVASSEUR revient sur la nuptialité: elle a varié et depuis 1880 elle a une tendance à fléchir. La nuptialité était de 7,8 p. 1 000 en 1861-1870, de 8 en 1871-1880; elle est tombée à 7,3 pour 1881-1890, et à 7,5 pour 1891-1898. M. Cardozo de Béthencourt dit que les variations de la nuptialité semblent se rattacher à la loi des crises économiques formulée par M. Juglar.

M. FONTAINE répond que la nuptialité est à peu près constante; c'est la natalité qui diminue.

En terminant, M. Fontaine répond aux observations de M. Turquan.

Il dit que l'excès des décès masculins sur les décès féminins, s'il se produisait dans un pays fermé, aurait pour conséquence nécessaire un changement dans la composition de la population, et que le nombre des femmes arriverait à dépasser de beaucoup celui des hommes. Or, comme on ne voit rien de semblable, il faut bien admettre que des hommes nés au dehors viennent mourir en France et accroître d'autant le nombre des décès masculins.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Fontaine de son intéressante communication, qui sera insérée dans un prochain numéro.

M. CADOUX annonce que le conseil municipal de Paris, désireux de réserver le meilleur accueil aux étrangers, s'empressera, à la demande des sociétés savantes, de leur adresser des invitations pour les fêtes qu'il compte donner pendant l'Exposition.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Cadoux de sa communication.

L'ordre du jour de la séance du 21 février 1900 est ainsi fixé: 1° *La nouvelle statistique autrichienne du mouvement de la population*, par M. Lucien March; — 2° *Le stock de l'or en Russie*, par M. des Essars; — 3° *Les émissions et remboursements, en 1899, des obligations de chemins de fer*, par M. Neymarck; — 4° *Communication sur les finances de la ville de Paris, de 1798 à 1900*, par M. Cadoux, sous la réserve des discussions qui pourraient se produire au sujet des articles déjà parus.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
FLÉCHEY.

Le Président,
LEVASSEUR.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

NOTE RELATIVE AU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1898.

Dans le rapport officiel relatif au mouvement de la population pendant l'année 1898, il est dit (1) :

« Les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines.

« *C'est le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes.* »

Cette observation m'a frappé, car elle est absolument nouvelle, et demanderait à être confirmée par des chiffres. Dans tous pays, et la France ne fait pas exception à la règle, les décès masculins l'emportent sur les décès féminins, et cela à tout âge de la vie, surtout même dans les âges où il n'y a pas immigration étrangère.

Et si l'on veut examiner de plus près comment se comporte la mortalité par nationalité, les relevés effectués pendant cinq années consécutives par la statistique générale de la France indiquent les résultats suivants :

Décès pendant la période 1888-1892.

Nationalité	Sexe masculin	Sexe féminin
<i>Français</i>	2 155 674	2 015 588
Anglais	1 432	1 216
Allemands	5 520	4 252
Belges	19 305	14 660
Espagnols	4 023	3 065
Italiens	15 160	10 341
Suisses	3 629	2 240
Autres étrangers	3 793	2 177
Total des étrangers	52 862	37 951

De ce tableau il résulte déjà que la proportion des décédés est plus forte dans le sexe masculin que dans le sexe féminin, aussi bien dans la population française exclusivement, que dans la colonie étrangère.

Les immigrations étrangères sont donc mises hors de cause. Mais il vaut mieux encore rapprocher les décès des effectifs vivants.

Voici un second tableau :

Nombre de décès pour 1 000 individus (Moyenne quinquennale)

Nationalité	Sexe masculin	Sexe féminin
<i>Français</i>	23,5	21,6
Anglais	16,4	10,8
Allemands	30,3	18,1
Belges	16,0	11,2
Espagnols	19,5	16,9
Italiens	18,1	17,4
Suisses	16,0	12,1
Autres	15,1	9,8
Total des étrangers	17,6	14,3
Total général des décès	23,3	21,4

(1) Voir numéro de janvier, page 32.

D'une manière générale, la mortalité est plus forte chez les Français (hommes ou femmes) que chez les étrangers — excepté toutefois chez les Allemands, pour lesquels je soupçonne le dénominateur de la fraction d'être un peu trop faible à cause de fausses déclarations possibles.

Voici d'ailleurs les tableaux détaillés dont ces chiffres ont été extraits :

Décès, par sexe et par nationalité, pendant cinq années.

NATIONALITÉ.	1888.		1889.		1890.		1891.		1892.		CINQ ANNÉES.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Français.	425 919	393 977	401 205	374 608	442 565	414 731	412 793	416 463	443 192	415 809	2 155 674	2 015 588
Anglais.	284	217	316	291	278	217	251	221	272	267	1 432	1 211
Allemands.	1 992	996	1 265	1 022	1 179	876	905	689	879	639	5 590	4 252
Belges.	3 796	2 870	3 816	2 941	4 176	3 147	3 807	2 901	3 710	2 801	19 305	14 661
Espagnols.	787	637	844	633	873	599	752	588	767	608	4 023	3 067
Italiens.	2 801	2 154	3 193	2 178	3 287	2 172	3 057	1 971	2 822	1 866	15 160	10 541
Suisses.	629	387	805	472	720	441	816	507	659	433	3 629	2 241
Autres étrangers. .	717	406	859	455	795	449	703	432	719	415	3 793	2 17
Total général des décès.	436 223	401 611	412 333	382 600	453 873	422 632	453 085	423 797	453 020	422 868	2 203 535	2 053 546

Comparaison des décédés aux vivants (1888-1892).

Nationalité.	Sexe masculin.			Sexe féminin.		
	Nombre d'habitants.	Décès.		Nombre d'habitants.	Décès.	
		Nombres absolus.	Proportion pour 1 000.		Nombres absolus.	Proportion pour 1 000.
Français.	18 333 656	431 135	23,50	18 669 518	403 118	21,33
Anglais.	17 361	286	16,4	22 326	243	10,85
Allemands.	36 307	1 104	30,3	47 026	850	18,1
Belges.	240 399	3 861	16,0	225 461	2 532	11,2
Espagnols.	41 266	804	19,5	36 470	613	16,9
Italiens.	167 745	3 032	18,1	118 247	2 068	17,4
Suisses.	45 416	726	16,0	37 701	438	12,1
Autres.	50 204	758	15,1	44 282	435	9,8
Total des étrangers. .	598 698	10 572	17,6	531 513	7 590	14,3
Total général des décès.	18 932 354	441 707	23,3	19 201 031	410 708	21,4

Donc l'immigration ne saurait être indiquée comme la cause de l'aggravation, phénomène constant dans tous les pays et dans tous les temps, de la mortalité chez les individus de sexe masculin.

Au contraire, il semble que les étrangers aient soin de retourner mourir chez eux, comme cela a lieu surtout chez les Anglais et les Belges.

On pourrait invoquer aussi, à l'appui de notre thèse, les résultats mêmes du dernier dénombrement de 1896, et du dernier mouvement de la population, dans les départements qui possèdent le moins d'étrangers :

C'est ainsi que dans les treize départements qui possèdent le moins d'étrangers (moins de 1 pour 1 000 habitants), la proportion des décès masculins par rapport aux décès féminins reste la même que partout ailleurs, c'est-à-dire de 5 p. 100 plus élevée.

Voici ce tableau :

Proportion de la mortalité des deux sexes dans les départements où il y a une très faible immigration étrangère.

Départements.	Nombre d'étrangers.	Décès		Nombre de décès masculins pour 100 décès féminins.	Habitants du sexe		Mortalité pour 1 000 habitants	
		masculins.	féminins.		masculin.	féminin.	masculins.	féminins.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
Altier	811	3 762	3 540	106	211 168	211 884	17,8	16,7
Aveyron. . . .	450	4 690	4 571	103	191 595	194 798	24,5	23,4
Cantal	186	2 335	2 508	93	108 171	116 546	21,6	21,5
Corrèze	302	3 119	2 935	106	155 222	155 164	20,0	18,9
Creuse	159	2 327	2 450	95	119 807	138 437	19,4	17,7
Finistère . . .	372	8 397	8 111	103	361 690	366 900	23,3	22,1
Indre.	483	2 567	2 430	105	143 185	144 099	18,0	16,9
Haute-Loire . .	325	3 234	3 191	102	150 666	159 446	21,6	20,0
Lot.	175	2 521	2 612	97	118 370	119 943	21,4	21,7
Lozère	63	1 500	1 452	103	64 134	64 828	23,4	22,4
Mayenne	270	3 345	3 198	104	158 421	162 046	21,1	19,7
Vendée	205	2 934	3 742	105	219 495	221 751	18,0	16,9
Haute-Vienne.	297	3 973	3 635	109	182 201	186 526	21,8	19,5

Ce tableau indique bien que la mortalité respective des deux sexes n'est nullement influencée par l'absence ou le petit nombre d'étrangers.

On ne saurait imputer non plus cette différence constante des décès des deux sexes à des immigrations de département à département, car ces mêmes départements sont également ceux qui sont le siège de la plus faible immigration intérieure.

V. TURQUAN.

III.

ÉMILE YVERNÈS

ANCIEN PRÉSIDENT

DÉCÉDÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

Deux mois se sont écoulés depuis le décès d'Émile Yvernès. Déjà dans le numéro de janvier de ce journal a paru le discours si vibrant et si ému prononcé sur sa tombe le 18 décembre dernier par M. Fernand Faure, Président de la Société en 1899. Toutefois, le désir a été exprimé de voir consacrer à la mémoire du regretté défunt une *Notice* relatant avec quelque détail ses services et sa vie. La tâche nous en a été imposée, mais elle nous est douce, car il s'agit d'un ami de près de trente ans.

Émile Yvernès avait de qui tenir ses qualités de travail et de dévouement aux intérêts publics. Né à Paris le 27 mars 1830, il était le fils d'un ancien militaire du premier Empire, amputé à la suite d'une blessure reçue à Austerlitz et devenu secrétaire au parquet de la Cour de Paris, auquel il fut attaché pendant soixante

ans (1807-1867). Il est peu d'exemples d'une pareille carrière administrative. Dès l'âge de dix-sept ans, en 1846, Émile Yvernès fut attaché au même parquet, puis entra l'année suivante, en 1847, au Ministère de la justice, qu'il ne devait quitter que près de quarante-six ans plus tard, en 1892, après avoir dirigé pendant trente ans (1862-1892) le *bureau de la statistique et des casiers judiciaires*.

Son instruction avait été un peu hâtive. Comprenant bientôt que l'avenir ne pouvait s'ouvrir devant lui qu'à la condition de faire ses études de droit, Émile Yvernès fut reçu bachelier ès lettres à vingt-cinq ans. Il était déjà marié, et lorsqu'il passa sa licence en droit, il était père de famille. C'est là un exemple d'énergie morale digne d'être cité. Son chef, M. Arondeau (1), qui avait compris la valeur de ce jeune collaborateur, lui avait d'ailleurs facilité la tâche. Quinze ans après, M. Arondeau prenait sa retraite et était heureux d'avoir pour successeur Émile Yvernès, qui, de rédacteur, devenait directement chef du bureau de la statistique judiciaire, sans avoir passé par le grade intermédiaire de sous-chef.

Dans l'espèce, la faveur était méritée. Nous verrons plus loin comment elle fut justifiée par les travaux de notre ami dont la valeur était d'ailleurs reconnue par l'administration. Nommé en 1870 chevalier de la Légion d'honneur, il était fait chef de division à titre personnel (tout en conservant son bureau) en 1879, et officier de la Légion d'honneur en 1887. Sur le point d'être nommé conseiller à la Cour, il fut appelé près du Garde des sceaux d'alors, qui lui demanda comme service de rester à la tête de son bureau, personne ne se trouvant apte à le remplacer. Il y était encore en 1892, quand sonna l'heure de la retraite.

Notre Société, dans laquelle il aurait dû figurer dès l'origine, ne l'avait compté dans ses rangs que depuis 1881 ; mais son mérite s'imposa très vite : membre du conseil dès 1883, vice-président de 1884 à 1886, Émile Yvernès était nommé président en 1887. On se souvient de son discours d'installation dans lequel il traça d'une façon si large et si élevée le rôle et la portée de la statistique judiciaire criminelle et civile dans ses rapports avec la civilisation, les mœurs, et aussi le mouvement commercial, agricole et industriel. Membre à vie du conseil, comme tous nos anciens Présidents, il prenait part de la façon la plus active au fonctionnement de notre Société, lorsqu'au moment de sa retraite, en 1892, il accepta les fonctions de Secrétaire général qu'il devait remplir, jusqu'à sa mort, de la manière la plus complète et la plus dévouée.

Beaucoup de ses travaux sont impersonnels, car il parlait toujours au nom du Garde des sceaux, s'attachant, avec sa conscience ordinaire, à ne pas compromettre l'autorité gouvernementale et aussi à ne pas ouvrir inutilement de discussions. L'étude de ses travaux se confond donc en partie avec celle des documents officiels de la statistique judiciaire. C'est ainsi que chef de bureau de la statistique au Ministère de la justice, il a été l'auteur des soixante *Rapports* (1862 à 1892) qui précèdent les *Comptes rendus annuels de la justice criminelle et de la justice civile*. Toutefois, sa personnalité s'était tellement affirmée et son influence était si reconnue qu'il a pu voir adopter successivement par la plupart des pays d'Europe les dispositions générales du cadre français de la statistique judiciaire

(1) Chef de bureau de 1830 à 1862, avait développé d'une manière remarquable les statistiques judiciaires criminelle et civile. Il avait succédé lui-même à M. Guerry de Champneuf qui, en 1825, réalisa le premier le projet d'une statistique criminelle dite budget moral.

criminelle et civile. En dehors en effet des indications particulières à la législation de chaque pays, certaines catégories concernant par exemple la distribution des délinquants par sexe, âge, état civil, profession, nationalité, degré d'instruction, se retrouvent maintenant dans les documents officiels de l'étranger et permettent ainsi des comparaisons de peuple à peuple du plus haut intérêt. On peut s'en rendre compte par le volume de la *Statistique internationale de la justice civile en Europe*, publié en 1876, conformément à un vœu émis par le Congrès international de statistique tenu à La Haye en 1869. Ce volume, élaboré par notre regretté collègue, bien que document officiel, porte son nom, faveur très rarement accordée aux fonctionnaires et qui était ici hautement méritée. L'administration de la justice ne fut pas la seule à en apprécier la valeur. L'Académie des sciences en couronna l'auteur auquel elle décerna, en 1877, le prix Monthyon de statistique (1).

Ce document avait été précédé à courte distance par une brochure remarquable sur la *Récidive et le régime pénitentiaire en Europe*, publiée en 1874, ouvrage privé très recherché et aujourd'hui absolument épuisé. Mais l'œuvre maîtresse d'Émile Yvernès a été sans contredit la publication tirée à part, sous le nom de la *Justice en France pendant cinquante ans, de 1830 à 1880*, du Rapport des comptes rendus de la justice criminelle et de la justice civile en 1880. Seul et sans aucun aide il en a établi lui-même les éléments numériques et les a interprétés comme il savait le faire. Deux ans de sa vie ont été consacrés à ce travail.

Nous citerons encore la brochure du *Criminel devant le jury*, lue au Congrès pour l'avancement des sciences, tenu à Caen en 1874, et une *Notice des arrêts de la Cour de cassation, en matière de relégation*, qui lui avait été demandée par la commission de classement des récidivistes en 1890.

C'est dans les Congrès qu'Émile Yvernès put donner toute sa mesure. Délégué vingt-cinq fois par le Ministère de la justice, il parut, à ce titre, soit dans les *Congrès internationaux de statistique* qui se sont tenus à Florence (1867), à La Haye (1869), à Saint-Petersbourg (1872) et à Budapest (1876), soit dans les *Sessions de l'Institut international de statistique* dont, après avoir été élu membre, il était devenu, en 1897, membre honoraire, sessions tenues à Rome (1887), à Paris (1889), à Vienne (1891), à Berne (1895) et à Saint-Petersbourg en 1897 (il était encore délégué à celui de Christiania en septembre 1899, mais l'état de sa santé ne lui permit pas de s'y rendre), soit enfin dans les *Congrès pénitentiaires*. On voit que, même après sa retraite, le Ministère de la justice continuait à avoir recours à sa compétence pour représenter la statistique judiciaire officielle tant en France qu'à l'étranger. Émile Yvernès a fait partie, en outre, du *Conseil supérieur de statistique* dont il était membre depuis l'origine, et de plusieurs commissions importantes : du classement des récidivistes ; — de la libération conditionnelle ; — de la réforme pénitentiaire aux colonies ; — du casier judiciaire ; nous citerons enfin ce Journal dans lequel il publia de substantiels articles pendant dix ans jusqu'à sa nomination de Secrétaire général. A cette époque, en effet, absorbé par ses nouvelles fonctions,

(1) Ici se présente, pour l'histoire de notre Société, une particularité curieuse. Le prix Monthyon de statistique de 1876, resté réservé, fut également décerné en 1877, pour l'ensemble de ses travaux, en qualité de chef du bureau de la statistique générale de France, à notre collègue M. Toussaint Loua. On sait que M. Loua, nommé depuis chef de division honoraire, a été le prédécesseur immédiat d'Émile Yvernès dans les fonctions de secrétaire général de notre Société, fonctions qu'il a exercées pendant vingt ans, de 1872 à 1892.

il se contenta d'y ~~faire paraître~~ semestriellement une chronique judiciaire citée souvent comme modèle. Partout, ~~dans~~ les Congrès où il a figuré en qualité de rapporteur, de vice-président ou de président de section, dans les commissions dont il était simple membre, ou dans ce Journal il traita avec une égale autorité les questions les plus variées : de l'alcoolisme dans ses rapports avec la criminalité ; — du vagabondage ; — de la mendicité ; — de la récidive ; — des faillites ; — des ventes judiciaires ; — de l'assistance judiciaire ; — de la relégation, etc., etc.

Nous avons cité plus haut l'œuvre des casiers judiciaires, qui constituait une des attributions de son bureau. Nous rappellerons à ce propos que c'est Émile Yvernès qui institua le *Casier central* tel qu'il fonctionne actuellement. L'établissement de ce casier, ordonné par circulaire spéciale en 1855, a pour but la centralisation au Ministère de la justice de tous les bulletins impossibles à classer dans les casiers judiciaires d'arrondissement (individus nés à l'étranger ou dont la naissance n'a pas été légalement constatée par les registres de l'état civil). L'institution des casiers judiciaires ne date que de 1850 et ce sont de simples circulaires administratives, élaborées depuis 1862 par Émile Yvernès, qui, à défaut de loi et jusqu'au vote de la loi récente du 5 août 1899, ont fixé la jurisprudence en la matière. On retrouve dans leur libellé les habitudes de méthode, d'ordre et de précision, nous dirons aussi de conscience, qu'il apportait dans tous ses travaux. C'est ainsi qu'il ne se contentait pas de recevoir les chiffres globaux que lui envoyaient les vingt-six parquets de France pour servir d'éléments à ses comptes rendus annuels. Il les soumettait à une véritable surveillance qui se traduisait par des notes, des demandes d'explications continues. D'autre part, les rubriques de ses tableaux numériques étaient tenues soigneusement au courant des modifications législatives qui pouvaient survenir.

La Société de statistique ayant eu la bonne fortune, au moment de sa retraite, de pouvoir le nommer secrétaire général, il y apporta l'ensemble de ces précieuses qualités. On en trouve la trace dans la régularité de fonctionnement des travaux de la Société, dans les délibérations successives de son Conseil de 1892 à 1899 et dans l'ordonnance même de ce Journal, dont l'élaboration lui était confiée. Entièrement dévoué à cette œuvre à laquelle il consacra tous ses soins, il y songeait encore, nous disait l'un de ses fils, une heure avant son décès, survenu le 16 décembre 1899, à la suite d'une inflammation d'intestins dont il souffrait déjà depuis quelque temps.

La part importante qu'il prit à nos travaux était d'autant plus appréciée qu'elle se traduisait sous une forme pleine d'aménité et de véritable urbanité. Il serait difficile de traduire le charme de ses relations. L'estime et l'amitié, tel était le double sentiment que ses collègues ressentaient pour Émile Yvernès, et ce sentiment était partagé par tous, à l'étranger comme en France. De taille élancée, de façons courtoises, il faisait, en effet, grande figure dans les congrès internationaux, où il ne comptait également que des amis. Ajoutons à ces qualités une sûreté de relations qu'on ne rencontre à ce degré que chez les hommes de devoir et de cœur.

Puisse cet hommage rendu à sa mémoire consoler dans leur deuil sa veuve et ses fils dont l'un, M. Maurice Yvernès, sous-chef au Ministère de la justice et notre collègue, perpétue dans notre Société et dans l'administration le souvenir d'un nom cher à tous ceux qui l'ont connu.

Edmond FLÉCHEY.